



## Retirer Nom du bail (sans coordonnées du bailleur)

Par **petiteange78**, le **05/03/2017 à 14:08**

bonjour, je viens vers vous pour aider un membre de ma famille qui est séparé depuis le mois août mais dont l'ex concubine refuse de lui donner les coordonnées de leurs bailleur pour qu'il puisse faire sa demande de retrait de son nom sur le bail. Il a été posé une main courante pour prouver qu'il avait quitté son domicile mais est-ce vraiment suffisant ? Merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **05/03/2017 à 14:42**

Bonjour, Il a été posé une main courante pour prouver qu'il avait quitté son domicile mais est-ce vraiment suffisant ? C'est surtout inutile, il n'a aucune obligation de rester puisqu'il n'y a pas de mariage donc de domicile conjugal et d'obligation de résidence commune. Il doit simplement donner congé au bailleur, mais il restera solidaire du paiement des loyers.

Par **Lag0**, le **05/03/2017 à 16:31**

Bonjour, S'il a signé le bail, il a dû en recevoir un exemplaire. Il a donc les coordonnées du bailleur, c'est écrit dessus !